

Conseil Représentatif

15 février 2006

Compte rendu CONDENSÉ



2005-2006
20h00-22h30
Séance no 6

- **Adoption de l'ordre du jour** => adopté
- **Adoption du PV du 16 janvier 2006** => Le PV est accepté
- **Admissions – Démissions :** 2 démissions et 4 admissions
- **Infos du comité :** 1) Contre projet à l'IN 121 Le contre-projet du Conseil d'Etat (qui n'a jamais fait l'objet d'un débat politique au sens strict (!) sera d'abord discuté au Grand Conseil le 16 février 2006. Et refusé selon toute probabilité. Le soir du 16 février, le PDC veut proposer 4 amendements au PL 9510 de l'Entente et de l'UDC. Ces amendements (pas de note 4 obligatoire pour le passage au cycle, prolongation de cycle décidée au cas par cas, pas de transmission des évaluations des établissements, garder le cycle élémentaire) doivent être tous acceptés, sans quoi ce parti pourrait (!) refuser le PL 9510. Si le contre-projet 9510 est refusé, le Grand Conseil pourrait décider qu'il n'y a pas de contre-projet et que l'IN 121 sera proposée en votation : situation aussi extrême qu'improbable. Selon tout vraisemblance, le PL 9510 sera accepté comme contre-projet à l'IN 121 avec des amendements qui ne modifieront rien sur le fond. Les membres du CR se demandent quelle est la position de la DEP (direction de l'enseignement primaire), que veut-elle ? 2) Le 14 février une délégation du Conseil d'Etat (D. Hiler, C. Beer, M. Muller) et le Cartel intersyndical ont entamé ce qui semblerait pouvoir être des réelles négociations. Les prochaines réunions avec le Conseil d'Etat les 2 et 10 mars porteront sur 5 propositions : modification du système des annuités, prime de fidélité ; engagement dans la classe de fonction ; réduction de la période probatoire ; indexation ; séparation des demandes de réévaluations de fonction du dossier ModSEF. PL 9275 Statut des fonctionnaires : La commission a voté le texte de loi... les choses pourraient dorénavant et malheureusement aller assez vite dans le sens de la suppression de ce statut. Il faudra se tenir prêts pour un référendum. Attention : La prochaine assemblée des délégués du Cartel aura lieu le 14 mars dans les locaux du SIT.
- **Fonctionnement de l'enseignement primaire :** Compte rendu des séances du 1 et du 14 février : 8 représentant(e)s de la DEP et 8 représentant(e)s de la SPG étaient réuni(e)s pour analyser, avec un intervenant externe, M. G. Solaux, les besoins des écoles :
 - comment organiser les échelons hiérarchiques intermédiaires ? Les inspecteurs tiennent à ces échelons hiérarchiques. En ce qui concerne la responsabilité dans les écoles, la SPG continue à défendre le concept de responsabilités partagées.
 - la discussion de la répartition des écoles en régions continue. Comment subdiviser les régions actuelles ? Serait-il mieux d'en garder la répartition en l'état actuel ?
 - où se situe le CeFEP (Centre de formation de l'enseignement primaire) dans lequel sont inclus entre autres d'une part le dispositif d'accompagnement et d'autre part l'élaboration des épreuves cantonales ? Du côté des ressources uniquement ? Quid de ses tâches qui peuvent s'apparenter à du contrôle ?
 - autonomie partielle des écoles (financière, pédagogique, organisationnelle, ...).
Remarques du CR : il s'agirait tout d'abord de redéfinir le cadre dans lequel on est censé organiser les écoles. L'autonomie des écoles pour aller où, pour faire quoi ? Avec quels moyens (vu la conjoncture..) ? Les acteurs dans les écoles ont-ils la volonté d'être autonomes et sont-ils en mesure d'en assumer le principe sans y être contraints ?
- **Nouveau livret :** (Intervention de J.-M. Hohl) Le secteur de la « différenciation des apprentissages, évaluation et enseignement spécialisé » (ex SEDEV) a rencontré les écoles division moyenne et continue à le faire en division élémentaire. Ces rencontres poursuivent un but de formation et d'information. A part le fait qu'il semble difficile à beaucoup de rendre trois carnets dans l'année, généralement, le SEDIAPEVES a rencontré des écoles qui recevaient positivement le changement de communication des évaluations aux parents. Il semble que les enseignants tendraient à ne pas négliger l'évaluation des disciplines dites d'ouverture comme le gymnastique, le dessin, ... Une minorité d'école continue à mettre des notes sur les travaux d'élèves.
- **Divers :** -Comment communiquer les PV des CR ? Les PV du CR doivent-ils ou non se trouver sur un site web ? Si oui, grâce à un accès via un mot de passe ou en accès libre ? Si oui, sous quelle forme (intégralité du PV, compte rendu condensé, ...) ? Si la formule condensée est choisie, le compte rendu serait rédigé comme à l'accoutumée par le bureau et, une fois accepté par le CR, O. Baud se chargerait d'en rédiger un condensé. Suite au vote du CR de ce soir, les PV seront donc mis en ligne sur le site de la SPG (<http://spg.geneva-link.ch>) en version condensée.

Pévisite : Carlo Donati